Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 30 mars 2023

<u>Par dépôt électronique (SDÉ)</u>

Me Dominique Neuman, LL.B.
5159, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2T 1R9

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur
Dossier Régie R-4210-2022

Maître Neuman,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre du 29 mars 2023 par laquelle vous requérez, notamment, un délai supplémentaire pour permettre à RTIEÉ de déposer des contestations des réponses du Distributeur aux DDR des intervenants dans le dossier mentionné en titre.

La Régie rappelle qu'elle a déjà accordé trois prolongations de délai pour la phase 1 de ce dossier :

- Date limite pour le dépôt des réponses du Distributeur aux DDR des intervenants reportée du 20 au 27 mars 2023;
- Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants reportée du 19 au 26 avril 2023;
- Date limite pour le dépôt des contestations des réponses du Distributeur aux DDR des intervenants fixée au 31 mars 2023.

La Régie constate que les raisons présentées par le RTIEÉ en appui de sa demande relèvent de la gestion interne de ses ressources et juge qu'elles ne sont pas suffisantes pour risquer de compromettre davantage le calendrier établi dans la décision procédurale D-2023-011 du 2 février dernier. Elle maintient donc la date du dépôt des contestations des réponses du Distributeur aux DDR des intervenants au **31 mars 2023 à 12h00.**

Place Victoria, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria
41e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

Veuillez agréer, Maître Neuman, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl